



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03037

Numéro SIREN : 753 190 396

Nom ou dénomination : AAGS "Entreprise"

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2016 sous le numéro de dépôt 18004

1000 ALB 3037.

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

AAGS « ENTREPRISE »
SARL au capital de 5 000 €
Ayant son siège social : 28 rue d'Herblay
78700 CONFLANS STE HONORINE
RCS Versailles 753190396

n° de
dépôt



n° de
procès-verbal

31 09. 2016

n° de
facture

945.

n° de
chrono

L'AN 2016

Et le 1^{er} septembre à 15H,

DC - A.A. CR.

Les associés de la Société AAGS « ENTREPRISE », Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € se sont réunis sur convocation du Gérant, conformément aux dispositions légales et aux dispositions statutaires.

L'ensemble des associés présents lui en donne acte.

L'assemblée est présidée par Madame AGOSTINI Anne, ès qualités de Gérante de la Société.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

Madame Anne AGOSTINI

Détentrice de 255 parts numérotées de 1 à 255..... 255 parts

Monsieur Guillaume SCHNAIDERMAN

Détenteur de 245 parts numérotées de 256 à 500 245 parts

Total des parts 500parts

Le Président constate alors que tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de dirigeant,
- Modification des statuts,
- Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose ensuite, sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

1
GS AA

Le Président rappelle que conformément à la Loi, tous les documents étaient adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de Madame AGOSTINI Anne à compter du 01/09/2016 de ses fonctions de gérante, la remercie et donne quitus pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

A compter du 1^{er} septembre 2016, Monsieur Guillaume SCHNAIDERMAN est nommé gérant et exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus dans les statuts.

Ce dernier intervient aux présentes et déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

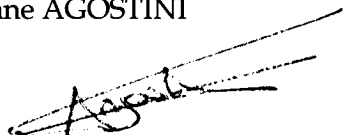
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les associés.

Anne AGOSTINI



Guillaume SCHNAIDERMAN

